

Charte de modération de la Page Facebook

« Mairie de Campagnac – Aveyron »

Cette charte est destinée à tous les lecteurs de la page Facebook [« Mairie de Campagnac – Aveyron »](#). La page Facebook [« Mairie de Campagnac- Aveyron »](#) est un espace ouvert à tous, qui a pour vocation de tenir informé de l'actualité et des informations de la commune de CAMPAGNAC.

Les commentaires postés sur cette page peuvent être lus par l'ensemble de la communauté. Le savoir-vivre et la politesse sont de rigueur ainsi que le respect de l'ensemble des dispositions légales en vigueur. Pour permettre des échanges dans de bonnes conditions, merci de respecter les principes de la charte d'utilisation et de modération et les conditions d'utilisation du réseau social.

Modération / Respect des lois

En interagissant avec la page [« Mairie de Campagnac - Aveyron »](#), les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soient pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne portent pas atteinte aux droits de personnes.

La personne en charge de la communication de la Mairie de Campagnac assure l'administration et l'animation de la page Facebook. A ce titre, elle veille à la qualité des échanges et se réserve la possibilité, selon le principe de modération à posteriori, de supprimer tous les commentaires ou publications qui seraient :

- Diffamatoires
- Abusifs,
- Contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs,
- Violents,
- Racistes ou antisémites,
- Négationnistes, révisionnistes,
- Injurieux ou grossiers (**à noter que le filtre à injures est activé**),
- Obscènes, pornographiques ou relevant du harcèlement,
- Une attaque à caractère personnel à l'égard des femmes et hommes politiques et élu(e)s ou du personnel communal,
- Une atteinte au respect de la vie privée,
- Une incitation au piratage informatique,
- Une utilisation à des fins commerciales,
- A caractère politique.

Mais aussi, de façon non exhaustive, les commentaires publiés sur la page de la Mairie de Campagnac ne peuvent en aucun cas comprendre les éléments suivants :

- Les contenus de sites web accessibles uniquement par abonnement payant,
- Les fréquences d'interventions excessives nuisant à la participation équitable de tous,
- Tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image, au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

Règles de modération

Dans le cas du non-respect des règles et des dispositions légales, nous nous réservons le droit de modération (et suppression sans préavis) des commentaires.

L'espace constitué par le « mur » de la page Facebook « Mairie de Campagnac – Aveyron » est modéré a posteriori, c'est-à-dire après la publication.

En devenant utilisateur de la page Facebook « Mairie de Campagnac – Aveyron », l'utilisateur reconnaît la possibilité pour le modérateur de contrôler les contributions et de supprimer à tout moment, toute contribution qui n'agrée pas aux standards de la communauté comme précités.

Ainsi, le modérateur pourra supprimer discrétionnairement toute contribution contraire à ce qui est prescrit dans le paragraphe « modération / respect des lois ».

Par ailleurs, veuillez trouver ci-après les conditions générales du réseau social Facebook : <https://www.facebook.com/legal/terms>

Usages

La page Facebook de la Mairie de Campagnac n'est pas un lieu de débat politique. Les contenus à caractère politique et partisan seront systématiquement supprimés, de même que les commentaires dénigrant élus ou agents de la Mairie de Campagnac.

Les collectivités territoriales sont soumises à des règles strictes en matière de communication durant les périodes électorales et préélectorales. Le Code électoral interdit toute utilisation, directe et indirecte, des moyens publics au soutien de la campagne d'un ou des candidats. Cette disposition légale interdit notamment l'utilisation des outils institutionnels de communication numérique à des fins de propagande électorale. Les usagers de la page s'interdisent donc toute expression à caractère politique. Toute intervention et prise de position en faveur ou à l'encontre d'un candidat ou d'une sensibilité politique est interdite sur cette page et sera donc supprimée sans préavis.

Propos diffamatoires : tous propos / commentaires diffamatoires envers les services municipaux, ses agents ou les élus pourront entraîner un dépôt de plainte y compris si cela est réalisé sous pseudonyme ou par partage de publications.

Un contributeur peut ne pas être d'accord avec une publication, il est en droit d'expliquer ce qui motive son commentaire, sans se montrer agressif. La critique constructive est préférable aux insultes. Les contributeurs sont invités, pour protéger leur votre vie privée à ne pas donner d'indication personnelle (mail, adresse ou numéro de téléphone) dans un commentaire.

L'échange d'idées sera enrichi par une attitude posée, polie et respectueuse envers les autres intervenants. Si le commentaire d'un autre internaute paraît contrevenir à cette charte, les contributeurs sont invités à ne pas répondre mais à utiliser la commande "signaler un abus" plutôt que d'envenimer le débat.

Avant de poster un commentaire, merci de vérifier qu'il est en lien direct avec le sujet de la publication. Les commentaires hors-sujets seront supprimés.

Merci de ne pas utiliser la page Facebook de Mairie de Campagnac pour toute question personnelle. Nous vous invitons dans ce cas à contacter directement la mairie.

Droits d'auteur sur les contributions

L'utilisateur de la page « Mairie de Campagnac – Aveyron » garantit à la Mairie de Campagnac qu'il détient tous les droits nécessaires pour autoriser la reproduction, la publication et la diffusion des contributions qu'il met en ligne. A ce titre, l'utilisateur garantit la Mairie de Campagnac contre tout recours ou revendication que pourraient exercer des tiers vis-à-vis de ses contributions.

Tous les droits d'auteur s'agissant des applications développées et mises à disposition des utilisateurs de la page Facebook « Mairie de Campagnac – Aveyron », sont réservés.

A ce titre, il est interdit à tout utilisateur de reproduire, d'imiter, de commercialiser ou plus largement de porter atteinte aux droits d'auteur relatifs à ces applications.

Conservation des données et contributions

Il est rappelé que seule l'identité indiquée sur le profil des utilisateurs Facebook apparaît sur la page Facebook « Mairie de Campagnac – Aveyron », la Mairie de Campagnac n'ayant accès, via sa page Facebook, qu'à cette donnée.

Il est rappelé que l'ensemble des données personnelles des utilisateurs étant collectées et conservées par la société Facebook, chaque internaute souhaitant exercer, conformément à la loi « Informatique et libertés » et au règlement européen « R.G.P.D », son droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, devra s'adresser directement à la société Facebook.

Chaque utilisateur est responsable de la diffusion par lui, via ses contributions, de ses données personnelles et notamment de ses données d'accès à son compte Facebook, et des conséquences de sa diffusion.

Consentement

L'utilisation de la page Facebook « Mairie de Campagnac – Aveyron » emporte l'entière acceptation des termes de la présente charte.

La Direction de la Publication

Mairie de CAMPAGNAC